



REVUE DE PRESSE

Lundi 28 juin 2021

*Mobile: 0770 88 90 80
communication@capc.dz
Lotissement Sylvain Fourastier N°08 El Mouradia, Alger*

SOMMAIRE

A la Une.....	3
Inspirer les jeunes à la création de leur propre entreprise :	3
La Caravane nationale « un jeune, une idée» lancée (Le Chiffre d’Affaires)	3
Une caravane sillonnera le pays : «Idée de jeunes...» (L’Expression)	4
La caravane nationale «un jeune, une idée» lancée : Promouvoir l’esprit entrepreneurial (EcoTimes)	5
Covid-19: une perte moyenne de 50% du chiffre d’affaires des entreprises en 2020 (APS)	5
Mesures du gouvernement sur l’impact de la crise économique :.....	6
Les entreprises non satisfaites (Liberté)	6
Le CNESE pointe du doigt les textes qui empêchent d’attirer l’investissement : En finir avec les lois toxiques (Liberté).....	8
Relance économique, IDE et suppression de la règle 51/49 : Des opportunités à saisir (EcoTimes)	10
Enregistrant un recul de 19% en 2020 : Plusieurs contraintes bloquent la reprise des IDE en Algérie (El Watan).....	12
Subventions et aides sociales: Une «carte nationale des revenus» pour cibler les bénéficiaires (Le Quotidien d’Oran).....	13
Autorisation d’importation du matériel agricole: vers la promotion des cultures stratégiques et industrielles (APS).....	14
Dépôt de 26 demandes pour l’exercice de l’activité de concessionnaires de véhicules neufs (APS).....	16
Le programme AFEQ a réalisé 98% de ses objectifs (APS)	17
Industrie: allègement des conditions d’acquisition de chaînes et d’équipements de production rénovés (APS).....	18
Exportation des produits issus du recyclage des déchets de métaux ferreux et non ferreux (APS).....	19
Transport maritime : achèvement de la 2ème phase du renforcement de la flotte nationale (APS).....	20
Finances/Banques/Assurances	22
1 000 milliards DA de crédits rééchelonnés : Les Banques à la rescousse des entreprises (Eco Times)	22
Achat de véhicules neufs : Des crédits à la consommation avec un financement allant jusqu’à 80 % (Algérie Eco)	23
Energie	24
Véhicules électriques: Chitour appelle à un assouplissement des taxes (APS)	24
L’offre en gaz russe se contracte en Europe :	25
Des opportunités s’offrent à Sonatrach (Liberté)	25
Coopération.....	26
Algérie-Japon: examen des opportunités d’investissements dans le dessalement d’eau de mer (APS)	26
Commerce.....	27
L’Algérie capable de fournir de la pomme de terre fraîche tout au long de l’année (APS)	27

A la Une

Inspirer les jeunes à la création de leur propre entreprise : La Caravane nationale « un jeune, une idée» lancée (Le Chiffre d’Affaires)

L’entreprise Multi projets investissement (MPI), a annoncé hier à Alger, le lancement d’une Caravane nationale « un jeune, une idée», visant à la promotion et l’encouragement des jeunes à se lancer dans le domaine de l’entrepreneuriat.

Cette initiative, destinée en particuliers aux porteurs de projets, jeunes entreprises et Startups, sera accompagnée par la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC). L’initiateur de l’événement, le Directeur général du MPI, Anis Bentayeb, a précisé que cette campagne « Un jeune ; Une idée », est un évènement qui consiste à créer une passerelle, entre la jeunesse créative porteuse d’idées et la société entrepreneuriale algérienne. « Une rencontre qui a pour objectif d’encourager et d’inspirer les jeunes, à créer leurs entreprises, comme moyen d’avoir un impact positif sur l’économie nationale», a-t-il détaillé. Et d’ajouter : « Nous voulons, à travers cet événement, mettre la lumière sur le plus grand nombre possible de jeunes innovants. C’est une occasion en or pour nos jeunes, pour promouvoir leurs idées, en tentant de trouver preneur, ou se lancer dans le monde de l’entrepreneuriat».

Ainsi, l’événement vise à promouvoir la culture entrepreneuriale, encourager les jeunes à créer leurs propres entreprises, mettre en réseau les jeunes entrepreneurs et former les jeunes, pour les introduire dans le monde de l’entrepreneuriat.

M. Anis a indiqué, que le jeune Algérien s’intéresse de plus en plus, à l’entrepreneuriat, notamment avec l’émergence de nouveaux métiers, dans le domaine numérique (e-commerce, TIC). L’événement, organisé récemment à Tizi-Ouzou, a drainé la participation d’une trentaine de porteurs de projets. « J’en suis sûr, que dans les autres régions du pays, on dénicherait d’autres jeunes, avec des idées innovantes, pouvant apporter un plus à l’économie nationale », a-t-il estimé. Cet évènement comprend un programme très riche, partagé entre plus d’une vingtaine d’expositions, tous domaines confondus, des conférences et des interventions fructueuses, et plusieurs formations destinées aux jeunes porteurs de projets.

Pour sa part, Ryadh Brahimi, président de la Commission recherche et développement et relation université- entreprise, a annoncé que la CAPC apportera l’aide nécessaire pour la réussite de cette événement, en mobilisant les structures locales de l’organisation et, également, une formation gratuite pour les porteurs de projets, pour une durée de 6 mois dans les domaines du management, brevet, financement etc...

Une caravane sillonnera le pays : «Idée de jeunes...» (L'Expression)

Elle est organisée par de jeunes entrepreneurs de «Multi Projets Investissements - MPI», avec le soutien de la Capc.

«Un jeune, une idée», c'est là une initiative prometteuse qui a germé dans l'esprit suite à une discussion entre un jeune entrepreneur algérien, Anis Ben Tayeb et la directrice de la culture et des arts de Tizi Ouzou, Nabila Goumézienne. Ainsi est née l'idée d'une «caravane nationale: «Un jeune, une idée» que «Jil'Capc» (Génération' Conférence algérienne de patronat citoyen) soutient pleinement.

Cette rencontre a suscité une mûre réflexion et un débat constructif sur les jeunes et les start-up qui sont la locomotive du nouveau système économique algérien. Aussi, devient-il impératif de leur consacrer du temps pour les écouter, les encourager et le plus important, leur donner l'opportunité de «créer et innover».

L'organisateur n'est autre que MPI (Multi Projets Investissements), une entreprise de jeunes Algériens très ambitieux, activant dans le domaine de la communication digitale, de l'événementiel et les relations publiques à partir d'une approche créative.

Une exposition personnalisée sera dédiée, à cette occasion, à plus de 25 exposants (jeunes entrepreneurs, start-up, entreprises, sociétés, organismes et associations) pour qu'ils puissent exposer en toute liberté leurs projets, leurs produits, leurs services et leurs entreprises aux participants, aux visiteurs et au grand public.

«Un jeune, une idée» est un événement national, qui se déroulera sous forme de caravane qui va faire le tour du pays, afin de promouvoir la culture entrepreneuriale chez la jeunesse algérienne. Le jour du départ de cette caravane sera fixé selon le potentiel participant de la wilaya de départ. L'événement vise quatre objectifs primordiaux à atteindre, à savoir:

- 1) encourager et inspirer les jeunes à créer leurs propres entreprises pour générer une valeur ajoutée pour l'économie nationale.
- 2) apprendre aux jeunes comment démarrer une start-up et la doter des ressources et des outils nécessaires pour les préparer au court, au moyen et au long terme.

- 3) bâtir une communauté d'entrepreneurs afin d'échanger et de se soutenir mutuellement, sensibiliser et promouvoir l'entrepreneuriat purement algérien.

- 4) permettre enfin à la jeunesse algérienne, sur tout le territoire national, d'avoir accès à une série de formations, de conférences et de workshops pour pouvoir les introduire dans les mondes du business et de l'entrepreneuriat. Un programme, riche en formation et des workshops dans le domaine de l'entrepreneuriat et des affaires, sera réservé aux participants. Ils seront assurés par des coachs, des instructeurs professionnels certifiés par l'Etat et éventuellement des formateurs étrangers. Parmi ces formations pointues, l'on peut citer l'Entrepreneurship, le Design Thinking, la gestion de projets, l'éthique entrepreneuriale, la

réalisation d'un «plan business», d'un BMC (Business Model Canvas) et la communication en entreprise. De jeunes entrepreneurs, des jeunes porteurs de projets, des hommes d'affaires et différentes personnes expertes du domaine seront invités à ces travaux, afin de dispenser des conférences qui portent sur différentes thématiques entrant dans le cadre de l'entrepreneuriat et des start-up. Durant cette caravane nationale, sera lancé un grand concours dédié aux porteurs d'idées et de projets des différentes wilayas du pays. Ainsi, des membres de jurys qualifiés seront présents pour évaluer les projets des candidats. Les lauréats du concours seront récompensés à la fin de la cérémonie de clôture officielle de la caravane.

La caravane nationale «un jeune, une idée» lancée : Promouvoir l'esprit entrepreneurial (EcoTimes)

Une caravane nationale «Un jeune, Une idée» a été lancée hier par l'entreprise Multi projets investissement (MPI). Cette initiative destinée en particulier aux porteurs de projets, jeunes entreprises et startups sera accompagnée par la confédération Algérienne du Patronat Citoyen (CAPC). Lors d'un point de presse organisée hier au siège de la CAPC, le DG de MPI, Anis Bentayeb a précisé que cette campagne est un événement qui consiste à créer une passerelle entre la jeunesse créative porteuse d'idées et la société entrepreneuriale algérienne. «Nous voulons à travers cet événement mettre la lumière sur le plus grand nombre possible de jeunes innovants. C'est une occasion en or pour nos jeunes pour promouvoir leurs idées en tentant de trouver preneur ou se lancer dans le monde de l'entrepreneuriat», a-t-il déclaré.

Pour sa part, Ryadh Brahim, président de la Commission recherche et développement et relation université-entreprise de la CAPC, a annoncé que son organisation apportera l'aide nécessaire pour la réussite de cet événement, en mobilisant les structures locales de l'organisation et également une formation gratuite pour les porteurs de projets pour une durée de 6 mois dans les domaines de management, brevets, financement...etc.

Covid-19: une perte moyenne de 50% du chiffre d'affaires des entreprises en 2020 (APS)

Des entreprises algériennes sondées ont indiqué avoir perdu en moyenne 50% de leurs chiffres d'affaires (CA) en 2020 à cause de la pandémie du Covid-19, dont une majorité de PME, selon une enquête présentée jeudi à

Alger par le Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (CREAD).

Par secteurs, ceux des services et de la manufacture ont été les plus impactés, a fait savoir le chercheur au sein du CREAD, Mohamed Kadi, à l'occasion d'une journée d'étude sur l'impact socio-économique de la pandémie de la Covid-19 en Algérie.

Dans son intervention autour de l'impact de la pandémie sur l'activité des entreprises en Algérie, M. Kadi a souligné que selon l'enquête, le secteur du transport de marchandises a connu "paradoxalement" une perte de 90 % du CA en 2020, suivi du secteur des services et le secteur de l'industrie agroalimentaire.

Suite au confinement imposé pour lutter contre la propagation de la pandémie l'an dernier, 93% des entreprises interrogées ont noté des difficultés à commercialiser leurs produits. 63% d'entre elles ont dû opter pour un arrêt total de l'activité à cause du confinement ou l'absence de clients.

De plus, 11% des entreprises interrogées ont affirmé avoir été impactées par le confinement du personnel et le manque de transport alors que 8% d'entre elles ont relevé des problèmes de financement et l'augmentation de leurs créances durant cette période.

Selon le chercheur au sein du CREAD, 56% du personnel n'a pas pu rejoindre son lieu de travail en 2020 à cause de la crise sanitaire. Un impact ressenti de façon plus importante dans les secteurs des services et celui du BTP.

Sondées quant à la probabilité d'occurrence de certains événements dans six mois, les opérateurs économiques ont indiqué, à 21%, qu'ils envisagent une reprise de l'activité, 12% la réduction de leur effectif, 10% présagent une tension sur la trésorerie, 11% envisagent la fermeture de leur entreprise et 10% prévoient le report de leurs investissements.

Par ailleurs, M. Kadi a énuméré les mesures nécessaires pour accompagner les entreprises face à la crise sanitaire, plaidant pour le report des charges sociales et fiscales, la proposition d'un crédit exceptionnel aux entreprises avec un taux bonifié et la couverture de la fluctuation du dinar.

Mesures du gouvernement sur l'impact de la crise économique : Les entreprises non satisfaites (Liberté)

Les transports, les services et l'industrie agroalimentaire ont été les plus impactés par la pandémie. Malheureusement, beaucoup d'entreprises n'ont pas pu résister au choc.

La pandémie de Covid-19 a eu un impact très marqué sur la situation financière des entreprises algériennes. Dans certains secteurs, elles ont enregistré une chute brutale, sans précédent, de leur chiffre d'affaires. Certaines n'ont, malheureusement, pas survécu et ont dû cesser leurs activités.

C'est ce qui ressort des études menées par des chercheurs du Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (Cread). Les résultats de ces travaux de recherche ont été présentés, jeudi, lors d'une journée d'étude organisée à l'École nationale d'administration.

"Le secteur des services et l'industrie manufacturière ont été fortement impactés", a constaté Mohamed Kadi, maître de recherche au Cread, en évoquant l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'activité des entreprises en Algérie. L'enquête a été menée du 10 juin au 20 juillet 2020.

En dépit de ses limites, 60 entreprises seulement ont répondu au questionnaire diffusé par voie électronique (Google Forms), l'étude donne une image sur les effets de la crise sanitaire sur certains secteurs. Les entreprises enquêtées ont perdu plus de 50% de leur chiffre d'affaires.

"Les petites et moyennes entreprises ont été les plus touchées", a relevé Mohamed Kadi. Le secteur du transport de marchandises a, "paradoxalement", enregistré, fait remarquer le chercheur du Cread, une perte de 90% du chiffre d'affaires, suivi du secteur des services et du secteur de l'industrie agroalimentaire. Les entreprises appartenant à la région Centre ont été les plus impactées.

89% des entreprises interrogées ont noté des difficultés à commercialiser leurs produits. Sur les causes qui ont impacté la commercialisation des produits, 63% des sociétés évoquent l'arrêt total de l'activité et l'absence de clients.

11% des entreprises questionnées citent le confinement du personnel et le manque de transport, alors que 8% pointent l'augmentation de créances. "Durant cette période, beaucoup d'entreprises ont eu des difficultés financières", fait remarquer Mohamed Kadi, indiquant que certaines ont recouru à l'arrêt total de leur activité.

L'étude fait également ressortir que 56% du personnel n'a pas pu rejoindre son lieu de travail. "Cet impact a été plus ressenti dans les secteurs des services et celui du bâtiment et des travaux publics", souligne l'enquête. Plus de 50% des entreprises (27 sur 60) ont adopté le télétravail.

Les entreprises qui ont répondu aux questionnaires ne sont pas satisfaites des mesures prises par le gouvernement. 90% d'entre elles estiment qu'elles sont insuffisantes. Les entreprises demandent, notamment, l'exonération et la prise en charge des charges fiscales et sociales et un crédit exceptionnel, et le report des paiements de charge.

L'effet de la crise sur le bilan des entreprises risque de peser sur les investissements en phase de reprise. L'étude indique que 11% des entrepreneurs interrogés envisagent la fermeture de leur entreprise dans les six prochains mois.

En l'absence d'un accompagnement de l'État, 12% des entreprises prévoient de réduire les effectifs pour alléger les charges. 10% des chefs d'entreprise envisagent de reporter leurs investissements.

Cependant, 21% des opérateurs économiques questionnés tablent sur la reprise de l'activité. Analysant l'impact socioéconomique de la Covid-19 sur les ménages, Walid Merouani, maître de recherche au Cread, relève que plus de 5% des personnes qui ont répondu à l'enquête ont été mises au

chômage. L'enquête en ligne a été menée auprès de 690 individus. 2% des répondants ont été mis au chômage.

Les apprentis (20%) et les indépendants (14%) ont été les plus touchés par la perte de leurs emplois, suivis des salariés (7%) et des employeurs (6%). "Les femmes couraient plus de risques de perdre leur emploi et les jeunes seraient plus vulnérables sur le marché du travail", a fait remarquer Walid Merouani.

Selon ce dernier, les hommes avaient plus de risques de voir leurs revenus baisser. Les femmes avaient plus de chances de garder un revenu stable, mais elles étaient plus vulnérables à la perte de leurs revenus. L'analyse par âge fait ressortir que les jeunes ont plus de risques de perdre leurs revenus. 10% de jeunes de 15 à 29 ont déclaré avoir perdu leurs revenus. L'étude fait, par ailleurs, état de la baisse des dépenses alimentaires au profit des dépenses d'hygiène et de santé. 35% des personnes qui ont répondu à l'enquête ont affirmé qu'elles ont puisé dans leur épargne.

Ce qui est surprenant est que 35% des répondants n'étaient pas informés des programmes gouvernementaux adoptés pour faire face la crise. Walid Merouani note une insatisfaction, notamment des jeunes, par rapport aux mesures prises par le gouvernement. Abdelkakder Zoheir Hadefi, attaché de recherche au Cread, relève, de son côté, une accentuation de l'inégalité des revenus.

Des chercheurs du Cread se sont penchés sur l'enseignement à distance et le télétravail pendant la pandémie de Covid-19, et relèvent la mauvaise qualité de l'internet.

Le CNESE pointe du doigt les textes qui empêchent d'attirer l'investissement : En finir avec les lois toxiques (Liberté)

Le Conseil économique, social et environnemental (Cnese) a demandé la suppression du Conseil national des investissements (CNI) considéré comme un véritable "outil bureaucratique". Son président, Rédha Tir, préconise la nécessité de faire un toilettage des lois qu'il qualifie de "toxiques".

Le président du Conseil économique, social et environnemental (Cnese), Rédha Tir, a indiqué jeudi dernier que l'Algérie développe des politiques incitatives à mêmes d'attirer les investissements étrangers (IDE) dans une approche gagnant-gagnant et en respectant les lois de la République.

"L'Algérie a toutes les chances de rivaliser avec les autres pays qui ambitionnent d'attirer les grandes puissances économiques mondiales qui envisagent la délocalisation de leurs industries à la suite des problèmes qu'elles ont connus en raison de la pandémie de Covid-19", a déclaré M. Tir. Notre pays, argue-t-il, dispose d'atouts, tels que sa position stratégique, la richesse de ses ressources humaines et naturelles, ainsi que son climat favorable.

Cela passe, a-t-il nuancé, par une diversification économique réelle. Selon lui, des efforts ont été consentis pour lever tous les obstacles qui freinent l'attrait des IDE et la réalisation de ceux projetés par les investisseurs nationaux. Il a cité, notamment, la bureaucratie. "Il faut réduire impérativement la distance entre l'administration et l'opérateur", suggèrera-t-il à ce propos.

Le Cnese, a-t-il annoncé, a demandé aux pouvoirs publics la suppression du Conseil national des investissements (CNI) considéré comme un véritable "outil bureaucratique" et l'ouverture du champ aux opérateurs et aux professionnels pour qu'ils puissent réaliser leurs projets. Il a également mis l'accent sur la nécessité de faire un toilettage des lois qu'il a qualifiées de "toxiques".

Des actions ont, d'ores et déjà, été enclenchées dans ce sens, a-t-il affirmé, en rappelant la nouvelle mouture de la loi sur le commerce qui sera présentée, le code civil ayant trait aux contrats et aux garanties sur lesquels le gouvernement a planché, le code de l'investissement qui connaîtra une refonte profonde ou encore le code de la monnaie qui sera, pour sa part, révisé.

Rédha Tir, a évoqué l'abrogation de la règle 51/49 régissant les IDE, maintenue seulement pour les activités relevant des secteurs stratégiques qui, selon lui, "s'avère être une opportunité pour la création des joint-ventures dans l'optique d'insuffler une énergie nouvelle à l'économie nationale".

L'amélioration du climat des investissements en Algérie permet aux entreprises de "créer des synergies en mettant en commun leurs compétences et leur savoir-faire technologiques tout en réduisant les coûts et limitant les risques d'accès aux marchés", a-t-il souligné dans son intervention au cours du séminaire thématique sur "la création des joint-ventures à la lumière de la suppression de la règle 51/49", organisé par le Cnese, jeudi, à l'École supérieure d'hôtellerie et de restauration.

Interrogé sur le climat des affaires en Algérie et le classement du Doing Business, Rédha Tir a tenu à préciser que ce dossier est désormais géré officiellement par le Cnese. "Nous avons demandé à la cellule qui s'occupe du Doing Business de la Banque mondiale une refonte de la méthodologie et la liste des contributeurs algériens qui répondent aux questionnaires de la BM", a-t-il relevé.

Il faut que cette institution, a-t-il ajouté, "accorde plus d'importance aux points positifs constatés en Algérie sur les différentes dimensions du Doing Business, les douze, partant de la création de l'entreprise jusqu'à la fermeture du projet.

Nous avons beaucoup d'atouts que nous sommes en train de mettre en valeur. Nous connaissons beaucoup de surprises concernant le classement de l'Algérie prochainement".

Les joint-ventures, qui seront ainsi créées après l'abrogation de la règle 51/49, insuffleront, a expliqué le président du Cnese, une "énergie nouvelle à l'économie nationale, dans les secteurs financier, industriel, agricole, touristique ou autres et assureront un transfert de technologie ainsi que des financements directs".

Présent à cette rencontre, le ministre conseiller à l'ambassade d'Allemagne, Andreas Fiedler, a estimé que la suppression de la règle 51/49 se veut un "signal que les entrepreneurs allemands et étrangers attendaient depuis longtemps".

L'Allemagne compte, a-t-il signifié, renforcer sa présence en Algérie dans le domaine de l'industrie pharmaceutique et mécanique, outre le développement, durant les trois à cinq prochaines années, d'un grand projet dans l'hydrogène vert pour le marché algérien et l'exportation vers l'Europe.

Relance économique, IDE et suppression de la règle 51/49 : Des opportunités à saisir (EcoTimes)

Le prochain gouvernement n'aura pas la tâche facile. La réalité économique du pays, impactée par la crise sanitaire et les dysfonctionnements devenus systémiques depuis déjà plusieurs années, met l'Etat devant l'urgence de saisir au vol les opportunités qui se présentent. Tout n'est pas noir pour autant, et les experts économistes pensent qu'il y a bien une marge de manœuvre pour le prochain gouvernement qui doit avoir comme priorité, le redressement de la situation économique. Le président ainsi que les experts du CNESE, n'en pensent pas moins, puisque, selon eux, des pistes sérieuses se dessinent...

Plus de temps à perdre ! L'économie algérienne a plus que jamais besoin de se revivifier et de s'installer sur une nouvelle perspective qui lui assurera la croissance. La crise est planétaire, et les leçons de la crise de 2008 n'ont pas encore toutes été tirées, d'où l'urgence de se redéployer avant que cela ne soit trop tard. Les prévisions des Nations unies, rendues publiques en mai dernier, dans leur rapport sur la «Situation et perspectives de l'économie mondiale de mi-2021», ouvrent bien des pistes. En effet, si l'on a enregistré jusque-là, une «forte» contraction de l'ordre de 3,6% en 2020, «l'économie mondiale devrait maintenant connaître une croissance de 5,4% en 2021». Certes, un déséquilibre est observé entre les différentes régions de la planète, mais les économies comme la nôtre, devraient retrouver les niveaux d'avant la pandémie, au plus tard, en 2022 ou 2023.

Sans trop compter sur les rentes des hydrocarbures qui, depuis longtemps, ont constitué le baromètre de croissance de l'Algérie, et en dépit de l'évolution positive des cours du brut, ces dernières semaines, avec des prévisions optimistes, l'économie nationale, désormais tournée vers l'investissement hors hydrocarbures, gagnerait à se maintenir à un niveau appréciable si la politique suivie se poursuit sur la même démarche entreprise depuis au moins une année.

«L'Algérie a toute les chances»

C'est en ce sens que le président du Conseil économique, social et environnemental (CNESE), Rédha Tir, a estimé jeudi dernier, à l'occasion de la tenue d'un séminaire organisé au niveau de l'Ecole supérieure d'hôtellerie et de restauration (ESHRA), sous le thème : «La création de

Joint-ventures à la lumière de la suppression de la règle 51/49», que «l'Algérie a toutes les chances d'attirer les investissements étrangers au vu des atouts qu'elle offre sur plusieurs plans.»

Ainsi, et tenant compte des changements intervenus au niveau des textes réglementaires inhérents à l'investissement, dont principalement, la suppression de la fameuse règle 51/49% -longtemps considérée comme étant un frein aux investissements directs étrangers (IDE)-, il y a bien des possibilités de voir l'Algérie se hisser au rang des pays attractifs aux IDE. M. Tir qui commente le dernier rapport de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), paru la semaine dernière, et qui prédit un net recul des flux mondiaux des IDE, durant l'année en cours, estime que cela constitue «une opportunité pour l'Algérie.» Selon lui, «l'Algérie a toutes les chances de rivaliser avec les autres pays qui ambitionnent d'attirer les grandes puissances économiques mondiales qui envisagent la délocalisation de leurs industries à la suite des problèmes qu'elles ont connus en raison de la pandémie du Covid-19.» Pour y arriver, il n'y a rien d'autre à faire que de mettre en valeur les atouts que représente notre pays, à savoir notamment, «sa position stratégique, la richesse de ses ressources humaines et naturelles et aussi, son climat favorable.»

Le gouvernement à venir sait déjà ce qu'il doit faire

Cet avis est d'ailleurs partagé par les partenaires étrangers, lesquels estiment que l'attractivité de l'Algérie n'est pas une vue de l'esprit, mais bien une réalité qui a juste besoin des réaménagements réglementaires nécessaires, dont le premier reste sans conteste celui de la suppression de la règle 51/49%. En ce sens, d'ailleurs, le ministre conseiller à l'ambassade d'Allemagne à Alger, M. Andreas Fiedler, présent à cette rencontre du CNESE, a qualifié la mesure prise, de «signal» que les entrepreneurs allemands et étrangers attendaient depuis longtemps. De son côté, et abondant dans le même sens, le président de la Chambre de commerce et d'industrie algéro-française (CCIAF), Michel Bisac, a estimé, pour sa part, que «cette mesure est un signal pour les investisseurs étrangers de la part de l'Algérie comme pour leur dire "venez en Algérie, c'est le moment", un message qu'il partage», a-t-il souligné.

L'heure a-t-elle donc sonnée pour une véritable relance des investissements étrangers dans le pays, et partant, de la relance économique? Possible ! si la démarche engagée, et consistant notamment, en l'introduction de changements notables concernant le régime de l'investissement étranger, avec la suppression du droit de préemption applicable aux cessions d'actions détenues par des parties étrangères, et la levée de l'obligation de l'actionnariat national majoritaire pour tout investissement étranger sur le territoire national, est renforcée. Le gouvernement à venir sait déjà ce qu'il doit faire. Tout un programme.

Enregistrant un recul de 19% en 2020 : Plusieurs contraintes bloquent la reprise des IDE en Algérie (El Watan)

L'attraction de l'Algérie pour les Investissements directs étrangers (IDE) ne reprend toujours pas et poursuit sa baisse encore durant l'année 2020. Les IDE en Algérie ont reculé à 1,1 milliard de dollars contre 1,382 milliard de dollars durant l'année 2019.

Selon un rapport publié par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) portant sur les investissements dans le monde en 2021, les IDE vers l'Algérie ont chuté de 19% en 2020. Les quelques investissements qu'a pu attirer le pays ont été dirigés vers le secteur des ressources naturelles, principalement les hydrocarbures, précise encore la même source.

Le rapport a noté qu'en 2020, «l'Algérie a levé les restrictions qui plafonnaient la propriété étrangère à 49%, sauf dans le commerce de détail et dans les secteurs stratégiques, dont les infrastructures et la transformation des ressources naturelles».

Toutefois, le document considère que «bien que cela puisse encourager la diversification des IDE, l'impact peut n'apparaître qu'après une reprise plus large des investissements étrangers». C'est dans ce sillage que le Conseil économique, social et environnemental (Cnese) a organisé, jeudi, une conférence à Alger sous le thème de la «Création de joint-ventures à la lumière de la suppression de la règle 51/49» pour mettre en exergue le potentiel qu'a l'Algérie en termes d'attraction des IDE.

Le président du Cnese, Rédha Tir, a considéré que le rapport de la Cnuced sur le recul sans précédent des IDE en constitue une opportunité pour l'Algérie. Il a expliqué que l'Algérie a «toutes les chances» de rivaliser avec les autres pays qui ambitionnent d'attirer les grandes puissances économiques mondiales qui envisagent la délocalisation de leurs industries à la suite des problèmes qu'elles ont connus en raison de la pandémie de Covid-19.

Avançant les arguments de la position stratégique, la richesse de ses ressources humaines et naturelles et aussi le climat favorable de l'Algérie, M. Tir a estimé que des joint-ventures peuvent être réalisées après l'abrogation de la règle 51/49 régissant les investissements étrangers en Algérie. «Ces joint-ventures insufflent une énergie nouvelle à l'économie nationale, dans divers secteurs : financier, industriel, agricole, touristique ou autres» a-t-il souligné lors de son intervention à cette rencontre, en assurant un transfert de technologie ainsi que des financements directs.

Plusieurs réformes en vue

Cependant, plusieurs réformes devraient être lancées et effectuées sur plusieurs plans, économiques, financiers, juridiques et fiscaux, si l'Algérie veut devenir un acteur qui intéresse les investisseurs étrangers.

A ce titre, M. Tir a évoqué les actions menées actuellement par les autorités dans l'objectif de réformer les textes réglementaires contraignants pour l'investissement, citant une nouvelle mouture de la loi de commerce qui

sera présentée, le code civil en ce qui concerne les contrats et les garanties sur lesquelles le gouvernement a planché, le code de l'investissement qui connaîtra une refonte profonde ou encore le code de la monnaie qui sera, pour sa part, révisé.

Selon Andreas Fiedler, ministre conseiller à l'ambassade d'Allemagne, la suppression de la règle 51/49 est un «signal» que les entrepreneurs allemands et étrangers attendaient depuis longtemps.

M. Fiedler a indiqué que son pays prévoit plusieurs investissements en Algérie dans le domaine de l'industrie pharmaceutique et mécanique, en plus du développement, durant les trois à cinq prochaines années, d'un grand projet dans l'hydrogène verte, pour le marché algérien et l'exportation vers l'Europe, dans un deuxième temps.

Pour sa part, le président de la Chambre de commerce et d'industrie algéro-française (CCIAF), Michel Bisac, a estimé que la suppression de la règle 51/49 est un signal pour les investisseurs étrangers de la part de l'Algérie qui veut dire : «Venez en Algérie, c'est le moment.»

En effet, l'investissement en Algérie reste encore prisonnier de plusieurs contraintes d'ordre bureaucratiques de la réglementation, du système bancaire, du transfert des dividendes, de la facturation et du taux de change.

Subventions et aides sociales: Une «carte nationale des revenus» pour cibler les bénéficiaires (Le Quotidien d'Oran)

Redouane Mahfoudi, directeur général de la modernisation, des documents et des archives au ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, a révélé la mise en place d'une « carte nationale des revenus» pour mieux cibler les bénéficiaires des subventions et des aides de l'Etat.

Invité à la radio nationale chaîne 1, il a déclaré qu'il y a un « grand avancement » dans les « travaux de l'atelier de la carte nationale des revenus » qui est « supervisé par plusieurs départements ministériels, notamment l'Intérieur et les Finances » et dont le but est de «reconsidérer les aides sociales» pour ne «cibler que ceux qui le méritent».

L'intervenant a ajouté que le ministère de l'Intérieur est chargé, dans le cadre de ce projet, «d'évaluer, avec l'aide du ministère des Finances, les revenus de chaque citoyen, ce qui est une première étape pour reconsidérer l'orientation du soutien de l'Etat envers ceux qui le méritent », ajoutant qu'à terme, ce «processus» permettra de «réduire de moitié la facture des aides sociales». Par ailleurs, le directeur général de la modernisation, des documents et des archives, a expliqué que la «numérisation a accéléré le passage du tout papier au tout numérique», révélant «plus de 200.000 visites quotidiennes sur le site internet du ministère de l'Intérieur».

Ajoutant que dans le cadre du «projet de numérisation, qui a permis un passage rapide et en douceur du tout papier au tout numérique », le ministère de l'Intérieur «s'est efforcé de simplifier les démarches selon trois

étapes, à commencer par la dématérialisation des échanges, la dématérialisation des informations et des cartes, en passant à la dématérialisation des transactions», ajoutant que ses services «ont travaillé en 2020 à généraliser les services à distance, en les rendant disponibles 24/24h», soulignant que « la numérisation n'était pas un objectif en soi, mais l'objectif était de fournir des services aux normes mondiales au citoyen».

Evoquant les services numériques, M. Mahfoudi a déclaré que «l'administration est en retard par rapport au citoyen dans ce domaine», révélant que ses services «ont été surpris par la forte demande», ce qui a poussé le ministère à «augmenter le débit d'accès», ce qui a permis au site Web de passer d'un «nombre modeste de visites» à «environ 200.000 visites par jour». A propos du «service guichet à distance», M. Mahfoudi a expliqué que cette plateforme numérique qui permet de déposer les différents dossiers relevant des prérogatives de l'administration centrale, de la wilaya, de la daïra et de la commune, «assure la transparence et empêche la bureaucratie, car elle est basée sur le caractère central du suivi et le caractère central de la décision». «Car le ministre de l'Intérieur suit personnellement tous les dossiers à travers 1.541 municipalités à l'échelle nationale », a ajouté Redouane Mahfoudi.

Autorisation d'importation du matériel agricole: vers la promotion des cultures stratégiques et industrielles (APS)



L'autorisation d'importation du matériel agricole et d'équipements de production permettra de promouvoir les cultures stratégiques et industrielles en vue de l'utilisation d'un matériel intégré et moderne dans les différentes filières agricoles à même de réaliser une production conforme aux normes internationales, a indiqué le directeur de la régulation et du développement de la production agricole (DRDPA) au ministère de l'Agriculture et du développement rural, Messaoud Bendridi.

Dans un entretien accordé à l'APS, M. Bendridi a précisé que le secteur avait amorcé l'élaboration de textes d'application du décret exécutif 20-312 paru au Journal officiel 38 portant conditions et modalités d'octroi de l'autorisation de dédouanement des chaînes et équipements de production rénovés dans le cadre d'activités de production de biens et services, en vue de l'utilisation d'un matériel intégré et moderne dans diverses filières

agricoles et de la réalisation d'une production conforme aux normes internationales.

"La consolidation des cadres juridiques en la matière est intervenue pour concrétiser l'objectif de l'Etat exprimé par le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant l'exportation du produit agricole national dont les lignes de production nécessitent la mécanisation pour satisfaire les besoins notamment au niveau des filières et des spécialités modernes et développer les branches stratégiques ainsi que l'intégration locale des chaînes de valeur locales et la compensation des importations", a-t-il expliqué.

Et d'ajouter que le secteur œuvre à la promotion des cultures stratégiques et industrielles particulièrement le blé dur, les produits laitiers, la tomate industrielle, les olives, la pomme de terre et bien d'autres qui ont besoin d'unités de transformation industrielle au niveau de zones proches des zones de production dans le cadre des cultures intensives notamment dans les régions montagneuses et sahariennes, souligne le même responsable. Ces opérations, rappelle-t-il, exigent l'importation de matériels et d'équipements sophistiqués destinés aux opérations de production, de récolte, de transformation et d'emballage, lesquelles concernent la ligne de production, les équipements de production ou les lignes et les équipements de production rénovés.

Des réunions ont été tenues en permanence avec des cadres du ministère des Finances pour examiner les possibilités et moyens de soutien indirect à l'importation de ces équipements en vue mettre le producteur dans une bonne situation financière, notamment les entreprises qui viennent d'entamer leurs premières années de production, a fait savoir M. Bendriri. Dans ce cadre, l'examen de la qualité du matériel et équipements sophistiqués et les unités de transformation modernes autorisés à l'importation se fait en fonction des besoins des chaînes de production nationale, notamment celles de l'agriculture, de récolte et de conditionnement.

Les opérateurs économiques sont tenus, en vertu dudit décret, de justifier un autofinancement d'au moins 30 % du coût de l'opération d'importation et des équipements rénovés.

Développement de la mécanisation, un facteur pour la réussite du secteur agricole

Ce texte permettra de dédouaner les chaînes et les équipements de production agricole rénovés à l'exception des chaînes et des équipements agricoles similaires à ceux produits en Algérie dont la production locale couvre les besoins du marché national.

Les chaînes et équipements de production agricole rénovés doivent faire l'objet d'une rénovation certifiée par un organisme dûment agréé par l'Organisme algérien d'accréditation (ALGERAC) ou le cas échéant par un organisme signataire d'un accord bilatéral et multilatéral portant reconnaissance d'accréditation mutuelle avec ALGERAC.

"Compte tenu du développement enregistré dans plusieurs filières agricoles, à l'instar de colza huileux, du maïs et de la betterave à sucre et la réduction des volumes importés de ces produits, le développement de la mécanisation

dans ces filières demeure un facteur clé pour la réussite de ces premières expériences en Algérie", a expliqué le même responsable.

L'Algérie produit depuis plusieurs années des moissonneuses-batteuses et des tracteurs, étant un pays pionnier dans le domaine de la production céréalière, d'où l'impératif de doter les exploitations collectives et individuelles et des producteurs privés d'un matériel agricole moderne, a-t-il poursuivi.

L'Office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes (ODAS) contribuera également à l'organisation des chaînes de production, en se focalisant sur les produits dont les prix connaissent une hausse sur les marchés internationaux, à l'instar de la betterave, du maïs et du colza.

Le secteur subventionne le matériel agricole fabriqué localement et utilisé dans les cultures stratégiques (céréaliculture) par le biais d'un prêt de la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) avec un taux allant de 30 à 40% de la valeur du matériel agricole, outre des crédits octroyés aux agriculteurs pour l'acquisition de moissonneuses-batteuses (entre 35 et 40%) et l'appui au renouvellement des moissonneuses qui ont plus de 15 ans d'activité, et ce, avec un taux de 70% de leur valeur.

Cet appui a permis la réduction de la durée de la campagne de moisson-battage de 3 à 1 mois et demi durant les dernières années, et par conséquent, la réduction des risques d'incendies ou la perte des récoltes.

Selon M. Bendridi, le secteur œuvre au développement des filières agricoles à travers des commissions qui se penchent sur le dossier de développement des filières en coordination avec les instituts techniques spécialisés et les Ecoles supérieures d'agriculture dans le souci de parvenir à une agriculture à même de réaliser l'autosuffisance et l'exportation de l'excédent de production afin de se frayer une place sur le marché international.

Dépôt de 26 demandes pour l'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs (APS)



Le ministère de l'Industrie a été destinataire de 26 demandes d'autorisation déposées au niveau du Secrétariat technique de la Commission chargée de l'étude des dossiers concernant l'exercice de l'activité de concessionnaire de véhicules neufs, a annoncé, mercredi, le ministère dans un communiqué. "Dans le cadre de l'application du décret exécutif 21-175, modifiant et complétant le décret exécutif 20-227 relatif à l'exercice de l'activité de

concessionnaires de véhicules neufs, le ministère de l'Industrie est destinataire de 26 dossiers de demande d'autorisation déposés au niveau du Secrétariat technique de la Commission chargée de l'étude des dossiers concernant l'exercice de cette activité", précise la même source.

Ces demandes concernent l'importation des véhicules touristiques et utilitaires (10 demandes), les engins roulants (10) et les motocyclettes (6). Dans le cadre de l'examen de ces dossiers, la Commission a reçu 7 rapports dont 5 rapports relatifs aux véhicules touristiques et utilitaires et 2 aux engins roulants, de la part des directeurs de wilaya de l'industrie territorialement compétents après qu'ils aient effectué des constats sur le terrain pour vérifier la compatibilité des installations de base mentionnées dans les documents présentés par les demandeurs d'autorisation, ajoute le communiqué.

Le ministère a affirmé que la Commission technique entamera, à compter de jeudi, l'examen des dossiers qui ont été étudiés sur le terrain par les directeurs de wilaya.

Le programme AFEQ a réalisé 98% de ses objectifs (APS)



Le Programme d'Appui Formation-Emploi-Qualification (AFEQ) développé dans le cadre d'un partenariat entre l'Algérie et l'Union européenne et devant clôturer en septembre 2021 a concrétisé 98% de ses objectifs, a affirmé samedi à Oran son directeur national Morad Lemia.

En marge d'un séminaire régional ayant réuni les chefs d'antennes de l'Agence nationale de l'emploi (ANEM) dans la région ouest, M. Lemia a indiqué que le programme AFEQ qui tire à sa fin a réalisé 98% de ses objectifs axés sur le renforcement de l'insertion des jeunes dans la vie active.

Le Dispositif d'accompagnement, d'insertion et de formation à l'emploi (DAIFE) et son guide de gestion et de mise en œuvre figure parmi les réalisations principales du programme AFEQ, a relevé le même responsable, faisant savoir que ce dispositif proposé aux autorités attend la validation.

Le DAIFE se veut un appui aux missions de service public d'aide à l'insertion et à l'emploi attribuées au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale et à l'Agence nationale de l'emploi (ANEM), a-t-il souligné.

Une autre réalisation du programme AFEQ, est la formation de cadres du ministère de l'Enseignement et de la Formation professionnels dans le

management de qualité dans les CFPA (centres de formation professionnelle et d'apprentissage) et la fourniture d'un système informatique qui s'appelle WISSI, dédié au suivi des activités au niveau de ces centres.

Pour sa part, Kinouni Hakim, expert dans le programme AFEQ a estimé que les objectifs tracés ont été "largement concrétisés", faisant savoir que des dizaines de guides, de vidéos et de séminaires autour de différents thèmes en rapport avec l'insertion professionnelle ont été réalisées.

Financé par l'Union européenne à hauteur de 10 millions d'euros et l'Algérie avec 1 million d'euro, le programme AFEQ, lancé en septembre 2017, a touché sept wilayas pilotes, à savoir Alger, Sétif, Blida, Boumerdès, Béjaïa, Oran et Ouargla.

Industrie: allègement des conditions d'acquisition de chaînes et d'équipements de production rénovés (APS)

Les modifications apportées au dispositif autorisant l'acquisition de chaînes et équipements de production rénovés procurent des avantages considérables aux opérateurs économiques en allégeant les procédures et les contraintes administratives auxquelles ils font face, a déclaré jeudi à Alger le ministre de l'Industrie, Mohamed Bacha.

"Le nouveau cadre juridique de ce dispositif publié récemment dans le journal officiel se base sur de nouveaux critères pour l'octroi des autorisations de dédouanement à l'importation des chaînes et équipements de production rénovés", a indiqué M. Bacha lors d'une journée d'information sur ce dispositif.

A ce titre, il a assuré que les modifications apportées au décret 20-312 sont axées sur la mise en cohérence des conditions d'éligibilité en favorisant la concurrence entre les entreprises et en consacrant le principe de la transparence tout en protégeant l'économie nationale.

Parmi les principales modifications apportées à ce dispositif, le ministre a mentionné le remplacement de la condition d'âge des chaînes par la durée de vie minimale d'usage, après rénovation, afin de permettre aux opérateurs l'acquisition de chaînes de production rénovés à moindre coût. Il a estimé à ce propos que "le critère de l'âge ne prouve pas la fiabilité de l'équipement car il y a d'autres considérations telles l'entretien de l'équipement et son état".

Il a ajouté que ce dispositif consolidé par son secteur permet également aux opérateurs économiques d'acquiescer d'autres chaînes et équipements plus performants et rentables, suite à la levée de la condition d'incessibilité, assujettie à la présentation d'une attestation de mise en exploitation établie par un expert assermenté résident en Algérie.

Quant aux conditions d'éligibilité, le nouveau dispositif exige que le code d'activité immatriculé dans le registre de commerce de l'opérateur corresponde à l'activité de la chaîne ou de l'équipement de production à importer.

L'autre condition exigée, c'est la conformité des infrastructures aux normes d'exploitation. "Les opérateurs économiques doivent disposer et justifier des infrastructures appropriées à la mise en exploitation des chaînes et équipements de production", a-t-il fait souligné .

D'autre part, les opérateurs doivent justifier d'une capacité à s'autofinancer d'au moins 30% du coût de l'opération de la chaîne ou de l'équipement comme ils sont tenus de respecter leur engagement en mettant la chaîne d'équipements en exploitation, faute de quoi il seront soumis à des sanctions administratives.

Autorisations de dédouanement des équipements rénovés: un comité technique installé

Par ailleurs, le dispositif implique l'organisme algérien d'accréditation dans la démarche d'évaluation de la conformité des chaînes et équipements de production rénovés, afin de sécuriser le processus d'octroi de l'autorisation de dédouanement, et par conséquent, préserver les intérêts de l'économie nationale.

Le dispositif, dans sa nouvelle version, a été élargi aux équipements agricoles à l'exception des équipements qui couvrent le marché local.

Selon des responsables au ministère, les filières stratégiques prioritaires par ce dispositif sont l'agriculture, l'agroalimentaire, le bâtiment, les travaux publics ainsi que les industries mécanique et électronique.

Au terme de cette journée, un comité technique chargé de l'examen et du suivi des dossiers relatifs à la demande d'octroi des autorisations de dédouanement des chaînes et équipements de production rénovés à été officiellement installé.

Ce groupe d'experts devra assurer le suivi des conditions d'industrialisation imposés aux sociétés ayant bénéficié de l'autorisation de dédouanement et qui sont tenues de respecter leurs engagements, en mettant leur chaînes et équipements de production rénovés en exploitation afin de contribuer à la création de richesse et d'emploi, a-t-on conclu.

Exportation des produits issus du recyclage des déchets de métaux ferreux et non ferreux (APS)

Le ministère du Commerce a fait état jeudi dans un communiqué de l'ouverture de l'exportation des produits et marchandises issus du recyclage de déchets des métaux ferreux et non ferreux.

"Le ministère du Commerce informe l'ensemble des opérateurs économiques activant dans le domaine de la collecte, transformation et recyclage des déchets des métaux ferreux et non ferreux, de l'ouverture de l'exportation de ces produits et marchandises finis et semi-finis", précise la même source.

"Les produits semi-finis sont exportables conformément à un cadre réglementaire élaboré en coordination et en concertation avec les départements de l'Environnement, de l'Industrie et des Finances, et fondé

sur trois paramètres essentiels, note le communiqué qui précise que les producteurs de ces marchandises doivent souscrire à un cahier des charges et obtenir une autorisation d'exportation délivrée par les services du ministère du Commerce. Les positions tarifaires douanières y afférentes doivent également être fixées.

Cette procédure tend, selon la tutelle, à "développer cette filière et à assurer un développement continu et durable sur les marchés intérieur et extérieur, le but étant de promouvoir les investissements dans cette activité, créer une nouvelle filière d'exportation et, partant, contribuer à augmenter le volume des exportations hors hydrocarbures", a conclu le communiqué.

Transport maritime : achèvement de la 2ème phase du renforcement de la flotte nationale (APS)



Le Groupe algérien de transport maritime (GATMA) vient d'achever, avec l'entrée en service mercredi du navire Djanet, la deuxième phase du renforcement de la flotte maritime nationale dédiée au transport des marchandises, a indiqué samedi à l'APS le DG du Groupe, Smain Larbi Ghomri.

Avant Djanet, réceptionné au Port d'Alger le 8 juin, le navire Cirta avait été réceptionné le 31 mai au même port. Il s'agit de deux navires porte-conteneurs (1.575 conteneurs équivalent vingt pieds (EVP) chacun) acquis pour le compte de CNAN MED, filiale du groupe.

Le navire Djanet est sorti du port d'Alger mercredi dernier pour entamer son exploitation, après une série de vérifications et de contrôles pour son Algérianisation définitive, a précisé M. Ghomri, précisant que le navire est prévu de charger 900 d'EVP à partir des ports Italien (Marina de Carrara) et Espagnol (Valence) pour revenir vers Alger dans le cadre des lignes régulières de la filiale CNAN MED.

Quant au navire Cirta, il achèvera les contrôles réglementaires et sera mis en exploitation avant la fin du mois de juin courant entre les ports de Valence, Barcelone (Espagne) et Oran, ajoute le même responsable.

Marquant l'achèvement de la deuxième phase du renforcement de la flotte nationale, l'acquisition de ces deux navires a visé "le renforcement de la flotte nationale en navires porte-conteneurs pour minimiser, voire éliminer les affrètements de navires étrangers en devises", assure le directeur général.

Elle permettra également, de donner "plus de parts de marché à l'outil national dans ce segment de transport qui ne cesse de se développer et prendre le dessus sur les autres types de transports, vu ses rendements très économiques et la rapidité de traitement de ce type de navires au niveau des ports internationaux", a-t-il expliqué.

A cet effet, estime-t-il, "la conteneurisation du transport maritime mondial, doit nous inciter à nous y adapter avec le minimum de dépendance et un maximum d'autonomie possible, surtout en ce qui concerne l'importation des produits stratégiques et de première nécessité".

Augmenter la part de marché du pavillon national

C'est dans ce cadre, que le Groupe et ses filiales ont relancé le plan d'investissement décidé par les pouvoirs publics en 2011/2012, par l'acquisition dans un premier temps, entre 2014 et 2017, de dix (10) navires de capacité comprise entre 9.000 tonnes et 12.000 tonnes du type général cargo et un porte-conteneurs de 1.700 EVP, répartis entre la filiale CNAN NORD, avec 7 navires général cargo et la filiale CNAN MED avec deux navires général cargo et un navire porte conteneurs.

Ces acquisitions ont, certes, donné plus de place aux navires du pavillon national qui était "complètement absent" sur le marché des importations et encore moins celui de l'exportation, après la faillite de l'ex CNAN, mais sa part n'a pas dépassé les 5 à 6 % à ce jour, déplore le responsable.

Ainsi, dans le cadre de ses missions de mise en œuvre de la politique nationale sectorielle dans le domaine du transport maritime et le renforcement de la flotte du pavillon national, le Groupe, en coordination avec ses filiales de transport maritime, a "pu développer ces dernières années, et dès sa création en 2016, la relance de l'investissement en matière d'acquisition de navires pour donner à la flotte nationale plus de place et de parts de marché", selon M. Ghomri.

Il s'est ainsi, inscrit dans une démarche visant à "acheter les navires qu'il faut au moment qu'il faut" pour asseoir la politique du Gouvernement en matière d'encouragement de l'outil de production national et la réduction de la dépendance vis-à-vis des tiers pour ce qui des importations de marchandises du pays par voie maritime, et qui constituent, rappelle t-il plus de 90 % des importations à travers les 10 ports nationaux.

Dans ce sillage, M. Ghomri a expliqué que son Groupe oriente actuellement sa politique d'investissement sur les créneaux qui puissent sécuriser le pays en termes d'autonomie pour l'importation de produits stratégiques et vise également à réduire la dépendance en matière de transport maritime des importations vis-à-vis des armateurs étrangers et la diminution des dépenses en devises du pays pour le service de transport maritime.

Cela se fait, selon lui, en renforçant la présence sur les marché de proximité (Méditerranée) et du nord de l'Europe, mais également en contribuant à renforcer et développer les bases des métiers du transport maritime, en termes d'investissement humain, par le recrutement massif et la formation dans ce domaine riche et pluridisciplinaire avec l'assistance des écoles maritimes nationales et les instituts spécialisés.

Par ailleurs, la prochaine phase d'investissement prévue par le Groupe, à partir de la fin de l'année en cours, jusqu'à fin 2023, visera l'acquisition de

navires vraquiers/céréaliers, l'achat de conteneurs neufs pour renouveler le parc actuel et le renforcer, a avancé M. Ghomri.

Elle prévoit également l'acquisition d'autres navires portes-conteneurs pour "mieux servir" les distances lointaines au nord de l'Europe, où la flotte nationale, à travers la filiale CNAN NORD, est présente avec des navires du type général cargo et ce depuis des années, en assurant l'importation de produits stratégiques et des matières de premières nécessité, comme les médicaments et le lait en poudre.

Finances/Banques/Assurances

1 000 milliards DA de crédits rééchelonnés : Les Banques à la rescousse des entreprises (Eco Times)



Les banques algériennes ont tenté depuis le début de la crise sanitaire, de trouver des solutions aux entreprises (public et privé) impactées. Comme mesure urgente et devant les difficultés financières que connaissent les entreprises, les banques ont décidé le rééchelonnement de la dette, dont le délai de remboursement arrive à terme.

Cette décision concerne les crédits dédiés à l'exploitation, à l'investissement et aux personnes physiques. Ces derniers auront désormais un délai supplémentaire variant entre 18 à 36 mois pour le remboursement de leurs dettes. L'annonce a été faite hier par le président de l'Association des banques et des établissements financiers (ABEF), Lazhar Latreche. Le montant des crédits concerné par cette mesure d'assouplissement, dira-t-il, avoisine 1000 milliards de DA.

Lazhar Latreche qui occupe également le poste de Pdg de la BEA a précisé dans une déclaration à la télévision, que les banques algériennes ont traité depuis mars 2020 à ce jour 10.399 dossiers, représentant un montant de 1.052 milliards de DA !

Cet effort de la part des banques, notamment du secteur public qui occupe 86% dans le financement bancaire en Algérie, s'inscrit dans le cadre des efforts de l'Etat pour la préservation du tissu industriel et économique du pays.

Sur un autre registre, le président de l'ABEF a précisé que les banques jouent un rôle important dans le financement de l'économie nationale, en

réfutant la thèse de certains chefs entreprises et experts prétendant un faible accompagnement bancaire.

«Les banques aux services des entreprises»

Pour illustrer ses propos, Lazhar a fait savoir que jusqu'à fin 2020, 9.168 milliards de DA de crédits (stock) octroyés par les banques, dont 1.933 milliards de DA sont des crédits alloués à l'investissement par les banques algériennes. C'est un chiffre énorme comparativement aux pays recourant au financement bancaire de leur économie, a-t-il défendu en réaffirmant que les banques étaient et seront toujours aux services des entreprises.

Ce même responsable a réitéré la détermination et la volonté des banquiers pour l'amélioration de la qualité des services, tout en répondant au besoin financier de l'économie nationale. Dans le cadre de la nouvelle stratégie des banques, les délais de traitement des dossiers ne dépassent pas les 30 jours.

«Actuellement, l'opération pour les crédits de l'exploitation se fait dans un délai d'une semaine à deux seulement. Les dossiers des grands projets structurant, représentant entre 4 à 10% du globale des demandes sont traités dans un délai variant entre 30 à 40 jours. Les instructions du premier argentier, Aymen Benabderrahmane du pays sont appliqués à la lettre», a-t-il souligné. En dépit de ces efforts consentis par le secteur bancaire, le financement de l'économie en Algérie demeure insuffisant. La diversification des modes de financement s'impose avec acuité, notamment avec le problème du manque de liquidité bancaire suite au recul drastique des recettes de l'Etat provenant des hydrocarbures et des effets de la crise sanitaire sur les activités économiques.

D'ailleurs, c'est ce que le premier ministre sortant, Abdelaziz Djerad, a recommandé dans le dernier bilan de son gouvernement rendu public la semaine dernière. «Les pouvoirs publics sont appelés à trouver les solutions nécessaires à l'élargissement et à la diversification des sources de financement en déployant les capacités nécessaires et les formules appropriées pour rétablir les liens de confiance, notamment, avec la sphère informelle la plus apte à renouer avec l'inclusion financière et économique», a-t-il recommandé en mettant l'accent sur la nécessité de réformer et de moderniser le système bancaire et financier.

Achat de véhicules neufs : Des crédits à la consommation avec un financement allant jusqu'à 80 % (Algérie Eco)

Le P-DG de la Banque Extérieure d'Algérie (BEA) et président de L'Association des banques et des établissements financiers (ABEF), Lazhar Latreche, a révélé, ce dimanche 27 juin 2021, lors de son passage à la télévision Echourouk, que les crédits à la consommation sont accordés avec un financement allant jusqu'à 80 % pour l'acquisition et l'achat de véhicules neufs.

Les banques publiques financent plus de 86 % de l'économie nationale, a précisé M. Latreche qui a indiqué que les banques publiques ont procédé au rééchelonnement des crédits accordés pendant la pandémie de Coronavirus.

A ce propos, le même responsable a expliqué que la valeur des crédits rééchelonnés pendant la pandémie a dépassé les 1000 milliards de DA, soulignant que les banques publiques ont étudié environ 10 000 dossiers liés aux prêts au cours de l'année 2020.

M. Latreche a indiqué que la valeur des crédits accordés aux investisseurs est estimée à 9000 milliards de DA jusqu'à fin 2020.

Energie

Véhicules électriques: Chitour appelle à un assouplissement des taxes (APS)

Le ministre de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, Pr. Chems-Eddine Chitour, a appelé à un assouplissement des taxes qui seront imposées aux véhicules électriques afin d'augmenter leur attractivité.

Pour favoriser l'émergence des véhicules électriques en Algérie, "les taxes qui y sont imposées doivent être faibles", a-t-il suggéré dans un entretien à l'APS, appelant ainsi à leur "assouplissement", en proposant l'exonération de ces voitures de la vignette et même un accès gratuit à l'autoroute, une fois le péage instauré, ou encore la mise en place d'"une sorte de bonus vert" pour ces véhicules.

Pr. Chitour a expliqué que le ministère qu'il dirige s'intéressait à ce segment de véhicules "dans sa dimension de consommation d'énergie", visant à réduire la consommation des carburants traditionnels qui coûtaient en moyenne 1,7 milliard de dollars chaque année, ajoutant que l'introduction des véhicules électriques devrait faire partie de la politique du transport à laquelle il aspire.

"L'acceptation sociale" de ce type de voitures étant acquise, selon le ministre qui se réfère à un sondage réalisé par l'entreprise Naftal faisant ressortir que "65% des citoyens algériens sont favorables à l'introduction des véhicules électriques".

Pr. Chitour a souligné la nécessité que les prix de ce type de véhicules "ne soient pas dissuasifs, mais plutôt proches de ceux des véhicules thermiques".

Pour inciter davantage d'Algériens à opter pour ce segment de véhicules, le ministre plaide pour des véhicules électriques qui assurent les normes de sécurité "sans qu'il y ait un excès de gadgets" et dont le prix avoisinerait les 10.000 euros/véhicule.

Pr. Chitour n'a pas manqué, à cette occasion, d'énumérer les atouts de la voiture électrique, notamment le fait qu'elle ne pollue pas, qu'elle est

silencieuse en plus de bénéficier d'un moteur plus simple comparé à celui d'une voiture à moteur thermique qui roule aux carburants classiques.

La rentabilité est un autre atout de ce type de véhicule, selon le ministre qui a fait part d'une consommation équivalente à 70 DA l'électricité pour 100 km parcourus par une voiture électrique, contre 300 DA de carburant pour la même distance couverte par un véhicule thermique.

En supposant que 100.000 voitures électriques soient mises en circulation en Algérie d'ici à 3 ans, Pr. Chitour a estimé leur consommation en électricité à 1 TWh par an, au moment où la consommation annuelle de l'Algérie avoisine, selon lui, les 65 TWh.

Un tel parc de véhicules électriques permettra ainsi une économie de 100.000 tonnes de carburants, soit 100 millions de dollars épargnés chaque année, a-t-il évalué.

La première borne de rechargement déjà installée à Alger

"L'Algérie gagnerait sur toute la ligne, en optant pour la locomotion électrique", a-t-il assuré, même si, dans un premier temps, l'électricité utilisée pour alimenter les véhicules électriques sera d'origine thermique.

Cela en attendant, la concrétisation du plan des 1000 MWh solaires qui permettrait, a-t-il souligné, de remplacer graduellement l'électricité thermique par l'électricité renouvelable.

Concernant la disponibilité des bornes de rechargement, le ministre a fait état d'une première approche prévoyant de doter toutes les stations de Naftal, publiques et privées, d'au moins une borne, soulignant que la première borne est déjà installée au niveau de la station Naftal de Chéraga (Ouest d'Alger).

Pr. Chitour a évoqué un projet à l'étude avec le ministère de l'Habitat pour aménager, dans toutes les nouvelles cités, des espaces équipés de bornes de rechargement, avec la possibilité d'étendre ce concept aux parkings et aux administrations centrales.

L'offre en gaz russe se contracte en Europe : Des opportunités s'offrent à Sonatrach (Liberté)

Plusieurs pays d'Europe considèrent la compagnie nationale des hydrocarbures comme un fournisseur fiable sur le marché du gaz.

L'offre en gaz naturel en provenance de Russie est en train de "se resserrer", alors que la demande, soutenue par le recul de la pandémie de coronavirus, tend désormais à "se redresser" en Europe. De fait, le déséquilibre entre l'offre et la demande a entraîné une "augmentation des prix du gaz" sur le Vieux Continent. La contraction des livraisons russes risque, par ailleurs, de provoquer "une pénurie des stocks" en Europe. Gazprom a injecté des "quantités minimales" dans son propre espace de stockage européen. Par conséquent, les stockages européens "ne se remplissent pas rapidement et ne seront probablement pas suffisamment remplis d'ici le début de l'hiver". En hiver, la perturbation des

approvisionnement en gaz pourrait avoir un grave effet sur les citoyens qui se chauffent uniquement au gaz naturel. C'est du moins ce qui ressort d'une note d'analyse diffusée, jeudi, par l'agence américaine S&P Global Platts. C'est peut-être là une opportunité que Sonatrach devrait saisir dans le cadre de son redéploiement sur les marchés gaziers. La compagnie nationale pourrait suppléer la "défaillance" de la Russie. Mais encore faut-il qu'elle en ait les moyens.

Évidemment, Russes et Européens s'emploient à rechercher ensemble des solutions mutuellement acceptables, afin d'éviter toute perturbation de l'approvisionnement en gaz. Cependant, les relations politiques de plus en plus tendues, actuellement, entre les deux parties font qu'il devient bien plus difficile de parvenir à une solution négociée. En cas de blocage, l'Europe fera appel à d'autres fournisseurs (dont Sonatrach) présents déjà sur le Vieux Continent. Elle n'a pas d'autre choix. Plusieurs pays d'Europe font confiance à la compagnie nationale, en estimant qu'elle reste un acteur important sur le marché du gaz et qu'elle a développé une réputation de fournisseur fiable. Au cours du premier trimestre 2021, Sonatrach a fortement augmenté ses exportations vers l'Europe.

Selon la compagnie nationale, l'Italie a été la première destination de ses livraisons gazières, avec un volume total de "6,4 milliards de m³, soit une progression de 109%" par rapport aux trois premiers mois de 2020. Grâce à cette hausse, Sonatrach a "renforcé sa position" de deuxième fournisseur de gaz de l'Italie avec des parts de marché à 35% contre 16% durant la même période de 2020. L'Espagne et le Portugal arrivent derrière l'Italie, avec un volume exporté de 4,3 milliards de m³ de gaz durant les trois premiers mois de 2021, soit une progression de 122% par rapport à la même période de 2020. Cela représente une part de marché de plus de 47% contre seulement 21% durant le premier trimestre 2020.

Avec cette performance, Sonatrach maintient sa position de fournisseur essentiel de gaz sur ce marché stratégique.

Elle ne peut, pour autant, se reposer sur ses lauriers. Sonatrach sait à quel point la concurrence est rude sur ce marché où beaucoup de gros calibres disposent d'importantes capacités d'exportation et où la Russie ambitionne d'y accroître sa position. Entre la Fédération de Russie et l'Europe, les problèmes énergétiques sont récurrents. Cette préoccupation s'est particulièrement fait sentir après le conflit gazier russo-ukrainien, qui a démontré que le transit du gaz vers l'Europe centrale et occidentale à travers un seul pays n'est pas fiable. Les deux parties avaient pourtant convenu, il y a quelques années, d'instaurer un mécanisme d'alerte précoce pour prévenir les problèmes d'approvisionnement de l'UE en gaz.

Coopération

Algérie-Japon: examen des opportunités d'investissements dans le dessalement d'eau de mer (APS)



Le ministre de l'Énergie et des mines, Mohamed Arkab, a examiné, jeudi, les opportunités de coopération et d'investissements dans le domaine du dessalement d'eau de mer avec l'ambassadeur du Japon en Algérie, Akira Kono, a indiqué un communiqué du ministère.

Lors de cette rencontre, déroulée au siège du ministère, les deux parties ont examiné, d'abord, "l'état des relations de coopération entre l'Algérie et le Japon dans les domaines de l'énergie, qualifiées de "très anciennes et d'excellentes", a précisé la même source.

A cet effet, elles ont relevé "les importantes opportunités de coopération et d'investissements existantes dans le domaine du dessalement d'eau de mer".

Dans ce sillage, M. Arkab, a fait part du programme de dessalement d'eau de mer sur le court et moyen terme, et a "souhaité la participation des compagnies japonaises à ce programme".

Par conséquent, il a été convenu "l'organisation des rencontres, par visioconférence, entre le secteur et les compagnies japonaise", selon le communiqué.

Pour sa part, M. Kono a exprimé, à cette occasion, "sa satisfaction sur la qualité des relations entre les deux pays et l'intérêt manifesté par les sociétés japonaises de renforcer leur présence en Algérie".

Commerce

L'Algérie capable de fournir de la pomme de terre fraîche tout au long de l'année (APS)

Des spécialistes en agriculture ont affirmé, jeudi à Guelma, que l'Algérie est capable d'assurer aux citoyens de la pomme de terre fraîche tout au long de l'année en recourant à un cycle de culture agricole alternant céréales et pomme de terre.

La feuille de route du ministère de l'Agriculture et du Développement rural vise à porter la production nationale annuelle de ce tubercule à 65 millions de quintaux d'ici 2024, contre 50 millions de quintaux actuellement, a indiqué Rabah Filali, directeur central au ministère, au cours d'une rencontre régionale tenue au siège de la Chambre locale d'agriculture consacrée au développement de la culture de la pomme de terre hors saison, regroupant des représentants de 10 wilayas dans l'Est du pays.

La concrétisation de ce programme, a-t-il dit, repose sur l'exploitation idoine des terres agricoles proches des sources d'eau en produisant par alternance les céréales et la pomme de terre sur les mêmes parcelles. "Toutes les conditions existent pour mettre en œuvre cette technique pour le développement de la production nationale de la pomme de terre", a-t-il affirmé.

L'exploitation de la période creuse qui s'étale entre la fin de la campagne de moisson-battage et celle des labours-semences pour cultiver de la pomme de terre hors saison, permettra aux Algériens d'avoir à leur disposition de la pomme de terre fraîche tout au long de l'année, a soutenu, de son côté, le président du Conseil national interprofessionnel de la filière pomme de terre, Ahcène Kedmani.

"L'alternance de ces deux cultures est importante pour améliorer la fertilité du sol et réduire le recours aux fertilisants, tout en améliorant le rendement à l'hectare des deux produits", a relevé M. Kedmani, avant d'ajouter que le système d'alternance permettra l'augmentation de la production du pays en pomme de terre hors saison destinée à la consommation ou pour servir de semences.

Dans le programme de développement de la pomme de terre, l'accent est également mis sur l'augmentation du pourcentage d'utilisation des semences locales qui constitue un facteur important à même de garantir la régularité de la production avec un prix à la portée du consommateur du fait que les semences représentent 40 % du coût de revient à l'hectare, a affirmé M. Kedmani considérant que dans les conditions actuelles, le prix du kilogramme de ce tubercule "ne peut baisser au-dessous de 35 voire 40 DA".

Les producteurs de la pomme de terre venus de plusieurs wilayas dans l'Est du pays ont soulevé, durant cette rencontre, les facteurs entravant le développement de la filière, dont l'insuffisance des ressources hydriques, la mauvaise organisation s'agissant de l'utilisation des eaux souterraines pour l'irrigation agricole, l'insuffisance des structures de stockage et la faible mécanisation.